

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34
de Mme Gisela Kilde (DC/vl)
demandant une étude sur une politique culturelle de la Ville de Fribourg**

En séance du 29 mars 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 34 de Mme G. Kilde lui demandant une étude sur une politique culturelle de la Ville de Fribourg.

Résumé du postulat

Plusieurs associations culturelles de la ville ne reçoivent plus les subventions demandées au motif que c'est désormais l'Agglomération qui soutient prioritairement les organisateurs et les lieux d'animation professionnels reconnus d'importance régionale. La Ville, de son côté, se concentre sur les acteurs culturels non professionnels. Or, même si la Ville verse chaque année un montant équivalent à un million de francs en faveur du soutien aux acteurs culturels professionnels et d'importance régionale, il s'avère qu'elle ne sait absolument pas si ce montant est effectivement redistribué et à qui il l'est.

Par ailleurs, tous les organisateurs d'événements culturels de la ville ne sont pas des professionnels, mais beaucoup sont effectivement des amateurs qui font appel à des professionnels pour animer telle ou telle manifestation. Pour éviter un "flou artistique" en matière de politique culturelle et de répartition des soutiens entre la Ville et l'Agglomération, nous demandons au Conseil communal d'établir un rapport étudiant sa politique culturelle actuelle et future, et en particulier les relations de la Ville avec les associations et groupements culturels. Par ailleurs, il serait intéressant d'inclure l'état des relations avec l'Agglomération en matière culturelle dans le rapport.

Réponse du Conseil communal

1. Historique

La gouvernance en matière culturelle a beaucoup évolué ces 25 dernières années. Sa régionalisation en 1994, sous la forme d'une Commission culturelle intercommunale à 63 communes, la rendit précurseur. En 2001, le Concept Coriolis cimentait les objectifs communs de 10 Communes, la réalisation d'Equilibre et Nuithonie et la professionnalisation d'autres importantes institutions, comme par exemple FriSon ou le Nouveau Monde. En 2011, trois ans après la création de l'Agglomération de Fribourg, la gouvernance s'est morcelée, le/la délégué/e culturel/le ne produisant plus l'expertise culturelle pour l'Agglomération, mais uniquement pour la Ville de Fribourg et Coriolis Infrastructures.

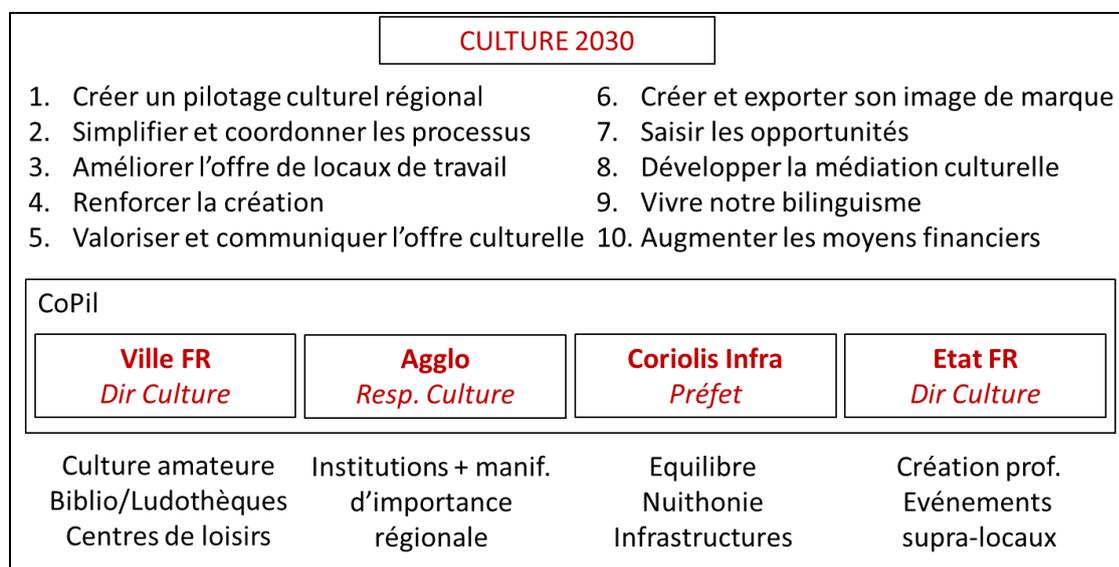
Après l'ouverture d'Equilibre, il s'agissait de poser un nouveau cadre de politique culturelle régionale. En 2013, la Ville, l'Agglo et Coriolis Infrastructures ont mandaté Mme Natacha Roos, déléguée culturelle, pour mener à bien les Assises de la culture dans la Région fribourgeoise, avec un groupe de travail. Le format participatif et le Rapport ad hoc CULTURE2030/KULTUR2030, ont été très bien reçus par les milieux culturels. La Ville de Fribourg et Coriolis Infrastructures ont adopté ce Rapport à sa sortie en 2014; il présente 1 vision, 3 objectifs stratégiques et 10 propositions concrètes. Réédité en 2017, il est régulièrement donné en exemple dans d'autres villes suisses. En marge de cette réponse, tous les Conseillers généraux reçoivent un exemplaire (en français ou en allemand) du Rapport CULTURE2030, également disponible sur <http://www.assises-culture.ch/>.

2. Cadre de politique culturelle régionale

Aujourd'hui, la politique culturelle ne peut plus se concevoir sur le seul territoire communal. Dès lors, il est particulièrement important de définir les options stratégiques à suivre. Les Assises de la culture dans la région fribourgeoise donnent les éléments suivants:

- une vision (voir rapport CULTURE2030/KULTUR2030);
- les trois objectifs stratégiques (ORA): OrganiCité (centré sur les acteurs), Rayonnement (centré sur la région) et Accessibilité (centré sur l'ensemble de la population);
- les 10 propositions (décrites dans le schéma ci-dessous);
- le comité de pilotage CULTURE2030 (CoPil);
- les responsabilités attribuées à chacune des institutions publiques.

Ces éléments peuvent être schématisés de la manière suivante:



Au niveau politique, depuis 2016 (nouvelle législature), **les relations entre organes de subventionnement ont été renforcées** sous l'impulsion de la Ville de Fribourg, via le Comité de Pilotage de suivi des Assises (CoPil). Il est composé de M. Carl-Alex Ridoré pour Coriolis Infrastructures/Président, M. René Schneuwly pour l'Agglomération, M. Laurent Dietrich pour la Ville

de Fribourg. S'adjoignent à cette démarche M. Jean-Pierre Siggen, accompagné de son chef de service M. Philippe Trinchan, pour l'Etat de Fribourg.

Ce CoPil a mandaté les responsables des Services de la culture respectifs, Mme Roos, M. Trinchan et Mme Binggeli (secrétaire du dicastère des Promotions de l'Agglo), pour travailler sur la proposition n° 2 *Simplifier et coordonner les processus* de CULTURE2030. Un rapport, présentant une série de propositions pour le court terme (avant fusion), a été présenté au CoPil le 16 avril dernier. L'un des éléments du rapport, objet du présent postulat, est la question de l'interlocuteur: l'acteur culturel devrait en effet pouvoir déposer sa demande à un seul guichet pour ce qui concerne la collectivité locale: soit la Ville, soit l'Agglo, soit Coriolis Infrastructures. Le Service de la culture de la Ville a proposé au secrétariat des Promotions de l'Agglo d'identifier, pour tous les porteurs de projets, s'ils doivent être traités par l'une ou par l'autre collectivité. Les travaux sont en cours. Ce type de problématique n'existait pas lorsque le délégué culturel œuvrait pour les trois entités réunies sous un guichet unique.

Les travaux issus du CoPil seront finalisés prochainement et transmis aux mandants (Ville de Fribourg, Agglo et Coriolis Infrastructures).

3. Répartition des tâches

La répartition des rôles entre Etat, associations de communes et communes en matière de promotion culturelle dans le canton de Fribourg, ainsi que les compétences en matière de culture déléguées par les dix communes-membres à l'Agglomération, place la subsidiarité et, y découlant, la **concertation, au cœur de l'action politique.**

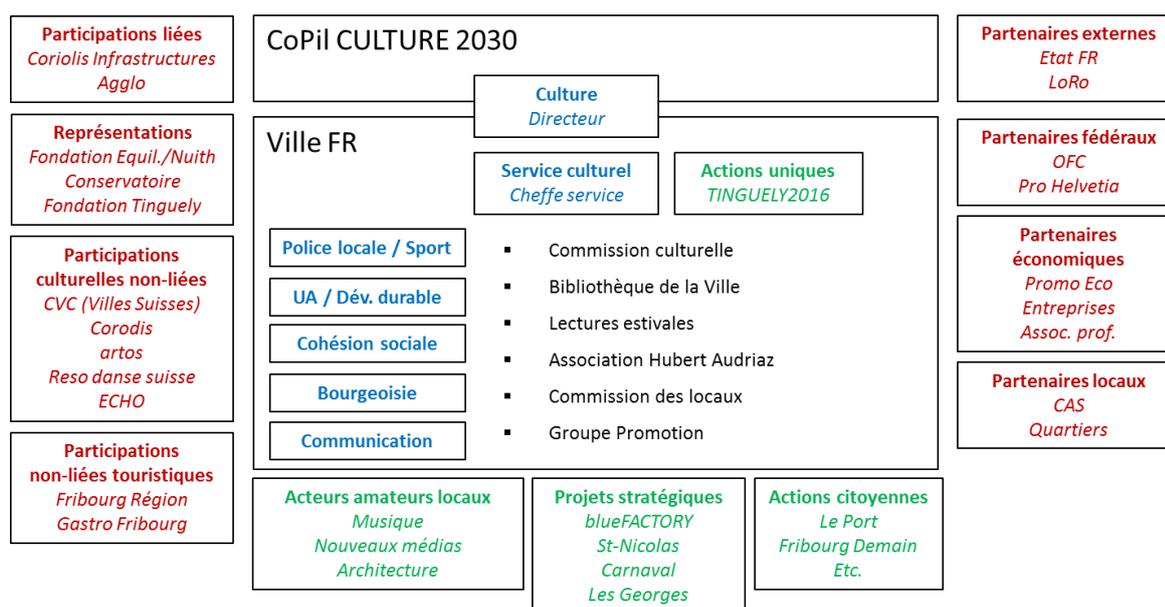
	Rôle de l'Etat	Rôle de la Loterie romande	Rôle des agglomérations et associations de communes		Rôle des communes
Principes établis dans la loi cantonale	L'Etat contribue à la promotion des activités culturelles, princip. dans le domaine de la création (production).	La Loterie Romande soutient les projets d'utilité publique. Les décisions sont approuvées par le Conseil d'Etat.	Lors de la réalisation de projets d'importance régionale, la commune coopère avec les communes voisines. Le Préfet favorise la promotion des activités culturelles dans son district en veillant à la coopération intercommunale.		La commune contribue à la promotion des activités culturelles, principalement dans le domaine de l'animation (=diffusion). La commune intervient à titre subsidiaire en matière d'aide à la création.
	L'Etat	Loterie Romande	L'Agglomération	Coriolis Infrastructures	Ville de Fribourg
En priorité	soutient la création prof. à condition d'un soutien financier direct ou indirect par la ou les collectivité(s) locale(s) directement concernée(s).	favorise la réalisation d'un projet, l'acquisition d'objets ou l'accomplissement de prestations déterminées.	soutient les organisateurs et les lieux prof. reconnus d'importance régionale. Elle participe aux frais de fonctionnement et de production des troupes prof. désignées comme telles par l'Etat par le biais des organisateurs et des lieux d'animation.	a pour but la réalisation et l'exploitation d'une salle de spectacles, Equilibre et d'un centre de création scénique, Nuithonie.	soutient la création non-prof. (ou amateur) ayant lieu sur son territoire. La commune soutient les institutions culturelles locales comme les bibliothèques, ludothèques, centres de loisirs, etc. et les associations locales (fanfares et corps de musique, troupes de théâtre, chœurs amateurs, etc.).

A titre subsidiaire	L'Etat peut soutenir des animations si elles ont un caractère occasionnel et un rayonnement supra-local.	En principe les contributions de la Loterie Romande ne peuvent pas constituer à elles seules le financement total du projet.	L'Agglomération peut, subsidiairement à l'Etat, participer aux frais d'organisation des troupes prof. qui se produisent ou qui créent dans un lieu reconnu d'intérêt régional, à condition que le spectacle ne fasse pas partie de la programmation ordinaire du lieu.	Coriolis Infrastructures peut soutenir les autres infrastructures culturelles.	La commune peut soutenir les organisateurs ou les lieux d'animation professionnels sur son territoire. La commune peut participer aux frais de création professionnelle, par exemple en cas de première ayant lieu sur son territoire.
---------------------	--	--	--	--	---

Il est à noter que, dans la pratique, la séparation entre les différentes tâches peut être floue, notamment, par exemple, lorsqu'un chœur amateur se produit avec des musiciens professionnels ou lors de l'appréciation du caractère local, régional ou cantonal d'un événement culturel. Les dossiers sont alors discutés entre les différentes institutions ci-dessus.

4. Environnement culturel de la Ville de Fribourg

L'environnement culturel de la Ville de Fribourg est particulièrement complexe, avec de multiples interactions. Il peut être schématisé de la manière suivante:



Explication des différents éléments:

- Le CoPil CULTURE 2030 pilote la stratégie culturelle régionale. Le lien entre le CoPil et le service culturel est assuré par le Directeur de la culture.
- Le Service de la culture a notamment la responsabilité de la commission culturelle, de la Bibliothèque de la Ville, des Lectures estivales, de l'Association Hubert Audriaz, du Groupe promotion et participe à la commission des locaux. Il est en outre responsable de la

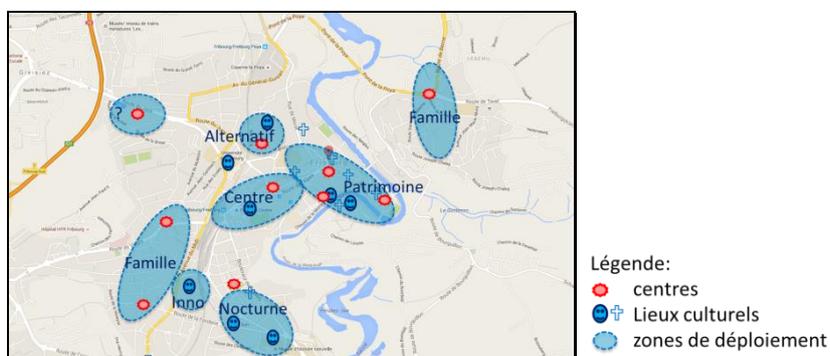
coordination culturelle entre les différents services de l'administration communale, ce qui n'est pas encore le cas actuellement, faute de ressources. A noter encore le lien avec la Commission des œuvres d'art et du patrimoine.

- Les participations liées représentent les ressources financières engagées dans différentes institutions sur le long terme: Coriolis Infrastructures et l'Agglo.
- Les représentations: la Fondation Equilibre et Nuithonie, le Conservatoire et la Fondation Jean Tinguely-Niki Saint-Phalle.
- Les participations non-liées sont les institutions auxquelles la Ville participe de manière plus ou moins engagée. Elles permettent le rayonnement et l'établissement d'un réseau au niveau national ou international. Elles peuvent être culturelles ou touristiques.
- Les partenaires sont les institutions avec lesquelles la Ville travaille soit de manière régulière, soit pour des projets. Il convient ici de noter l'importance du Groupe promotion, déjà en place au niveau de la commune (regroupant les piliers Culture-Economie-Tourisme), qui prend tout son sens puisque le Conseil communal a décidé de développer son lien avec les entreprises sur son territoire.

5. Stratégie culturelle de la Ville de Fribourg¹

5.1 Territorialité

La culture se veut accessible à l'ensemble des citoyens. Elle doit donc se "déplacer" sur l'ensemble du territoire selon les spécificités des quartiers dans lesquels elle se déploie. Le schéma provisoire ci-dessous montre, à titre d'exemple, une possibilité d'appréhender une vision territoriale de l'offre culturelle:



En outre, la Ville participant à 47% à l'Agglo et à 60% de Coriolis Infrastructures, le développement du territoire de ces périmètres devrait être pris en compte, notamment en termes de représentation dans les organes (p.ex. commission culturelle de l'Agglomération).

¹ Les différents chapitres suivants sont basés sur le document "Stratégie culture 2016-2021" élaboré en automne 2016.

5.2 Valeurs

Les valeurs de la culture peuvent être résumées comme suit:

- partage d'une communauté de destins tout en valorisant la différence;
- renforcement du sentiment d'appartenance et de la prise de conscience d'un patrimoine commun;
- génération d'émotions, d'échanges et de rencontres;
- développement de la responsabilité et de l'innovation.

Par sa transversalité, la culture accessible au plus grand nombre favorise le vivre ensemble.

5.3 Apport

Si elle est bien organisée, la culture peut avoir un apport réel dans de nombreux domaines. Elle contribue pour beaucoup dans la mise en valeur d'une ville ou d'une région.

Les vecteurs principaux sont:

- rayonnement (marketing urbain);
- économie (promotion économique et tourisme);
- cohésion sociale (intégration).

5.4 Vision, missions et objectifs

Vision

La Ville de Fribourg est un **moteur (1)** de la politique culturelle régionale en favorisant la **concertation (2)**, en coordonnant l'**animation (3)**, en dynamisant la **diffusion (4)** et en renforçant le **soutien (5)** aux acteurs culturels sur l'ensemble de son territoire.

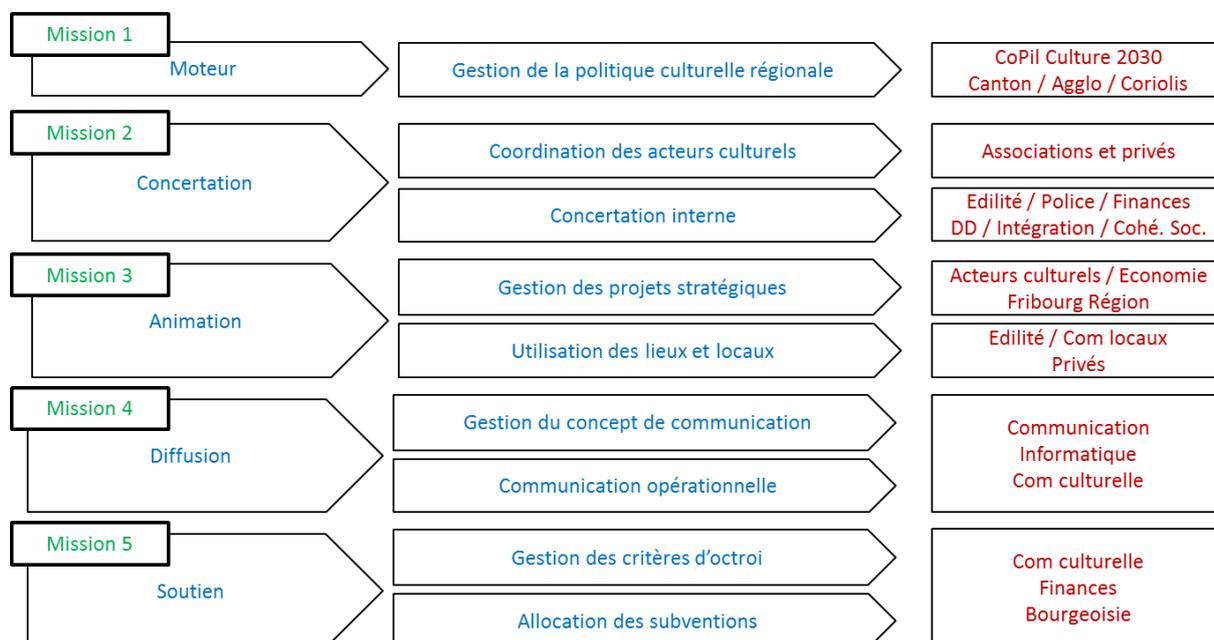
Missions et objectifs

Les missions découlant de la vision sont les suivantes:

- Jouer un rôle de moteur dans la conception, le développement et la mise en place de la politique culturelle régionale. Cette mission se calque sur les propositions 1 et 2 de CULTURE2030.
- Favoriser la concertation entre les autorités et les institutions culturelles. Cette mission se calque sur les propositions 1, 2 et 3.
- Coordonner l'animation culturelle entre les acteurs et les lieux sur l'ensemble du territoire. Cette mission se calque sur les propositions 2, 5, 6 et 7.
- Dynamiser la diffusion et la communication de l'offre culturelle. Cette mission se calque sur les propositions 5 et 6.
- Renforcer le soutien aux acteurs culturels amateurs. Cette mission se calque sur les propositions 8, 9 et 10.

5.5 Tâches

Pour réaliser les missions et les objectifs présentés ci-dessus, des tâches claires seront essentielles. Le tableau ci-dessous décrit les tâches nécessaires à la réalisation de la politique culturelle:



A l'intention et sur demande du Conseil communal, le Service définit et applique les principes de politique culturelle communale. Toutes ces actions sont liées à CULTURE2030/KULTUR2030. Il traite des questions de promotion des activités culturelles, s'occupe de tout ce qui touche à la culture à Fribourg et gère les demandes de subventions.

Participant au rayonnement de la Ville de Fribourg, le Service a développé un **excellent réseau au niveau suisse**, que ce soit à travers des participations à des organisations faitières, en collaborant avec des partenaires ou en répondant à des sollicitations sur différentes questions liées à la politique culturelle.

Enfin, **le Service de la culture a une prise directe** sur la bibliothèque francophone de la Ville qui en dépend, ainsi que sur les subventions aux acteurs culturels amateurs, les résidences d'artistes et l'acquisition de créations en arts visuels. En 2017, il a traité 80 demandes de subventions extraordinaires et 42 demandes de subventions annuelles.

Au niveau local, grâce aux différentes tâches exécutées par le Service par le biais de mandats, ou à travers des représentations de la Ville dans différents Conseils de Fondation, Commissions et Comité d'associations, le Service est bien connecté aux acteurs, malgré le morcellement de la gouvernance en matière culturelle depuis 2011.

Dans le cadre de politique culturelle communale, le Service de la culture œuvre notamment à:

- **simplifier et coordonner les processus**, p.ex. mandat commun avec Coriolis Infrastructures pour les questions liées aux ressources humaines, rencontres régulières d'acteurs culturels avec d'autres organes de subventionnement;

- **améliorer l'offre de locaux**, p.ex. gestion de l'offre et de la demande, en Commission des locaux et avec des propriétaires privés, mise en réseau, Coopérative Maison des Artistes;
- **valoriser l'offre culturelle**, p.ex. apéritif officiel Ville-Etat en marge du FIFF, où l'économie rencontre la culture; extension de la Saint-Nicolas sur trois jours (ouverture officielle le vendredi et Journée des familles le dimanche);
- **créer et exporter des produits de marque fribourgeois**, p.ex. à travers Image de Fribourg/Fribourgissima, en mettant des acteurs culturels en contact avec des invités officiels d'autres pays (Shangai) ou des partenaires au réseau international;
- **sensibiliser le Conseil communal aux opportunités à saisir**, p.ex. en lien avec des actions de l'Union des Villes suisses, Présence Suisse, blueFACTORY, etc.;
- **développer la médiation**, p.ex. à travers les Lectures estivales, la Fête de la musique et le réaménagement de la Bibliothèque.
- **vivre notre Zweisprachigkeit** au sein du Service et grâce à une communication où le français et l'allemand se côtoient de manière complémentaire, ainsi qu'en sensibilisant les institutions culturelles liées au Service, ainsi que les tiers.

5.6 Projets stratégiques

Une politique étant plus efficace si elle se concentre de prime abord sur le renforcement des acquis, dans la situation actuelle, il est trop tôt pour établir des priorités sur les différents "arts" ou thèmes à soutenir de manière plus importante, même si, par exemple, la musique est un pôle de compétences reconnu et vécu. Cette réflexion devra se faire dans le cadre régional.

Cependant, il convient de définir déjà les projets stratégiques qui peuvent, voire doivent, être renforcés:

- les événements réguliers: St-Nicolas, Carnaval, Fête de la Musique, autres concerts, expositions et visites touristiques;
- les lieux emblématiques: Cathédrale et églises, Ponts, Fortifications, Espace public (places et parcs), zones et édifices réaffectés (blueFACTORY, Pérolles, Usine à gaz, Abattoirs, etc.);
- les institutions culturelles d'envergure (p.ex. FriSon, Ancienne Gare, Equilibre, etc.). Pour ce dernier point, la Ville n'a malheureusement qu'une emprise très réduite.

6. Prospective

D'ici à la fusion du Grand Fribourg, qui devrait rétablir la bonne gouvernance en matière culturelle, actuellement morcelée, il s'agit d'œuvrer au mieux au bon développement culturel régional.

Pour rappel, la proposition n° 2 "**Simplifier et coordonner les processus**" de "CULTURE2030" (page 28), dit ceci: *En 2030, grâce à des processus "user friendly" simplifiés à l'extrême, les acteurs culturels ont des interlocuteurs clairs qui leur permettent de se consacrer à leur mission première. La réussite de grandes entreprises culturelles est due aux actions menées de manière concertées entre les différentes partenaires.*

- a) ***met en place un Service Fribourg Région culturelle/Kulturregion Freiburg, compétent et efficace, dirigé par un/e délégué/e culturel/le qui s'entourera d'une équipe adaptée. Ce service coordonnera et développera la politique culturelle, l'ORA culturelle (Organicité, Rayonnement et Accessibilité)***

Comment la Ville de Fribourg tend-elle à réaliser cet objectif?

En renforçant l'équipe du Service de la culture, grâce à 2 engagements, entre 2017 et 2018, de collaborateurs/trices scientifiques, en sus de la cheffe de service et de la secrétaire, pour un total de 1,9 EPT pour la Ville de Fribourg + 0,9 EPT pour Coriolis Infrastructures. A noter que 3 personnes sur 4 seront nouvelles, l'équipe sera au complet d'ici cet automne, après des années de travaux réalisés en grande partie avec et par des stagiaires en programme d'emploi temporaire et des mandataires.

- b) ***initie un Dialogue culturel au sein d'un forum entre les organes de subventionnement, respectivement les services et les commissions culturelles, qui a pour objectifs de développer une politique culturelle cohérente liée à la subsidiarité et d'améliorer la coordination (calendriers, échanges d'informations, etc.), les processus et l'information. (...)***

Comment la Ville de Fribourg tend-elle à réaliser cet objectif?

En proposant à l'Agglomération, par courrier du 19.07.17, que les 2 commissions culturelles collaborent au sein de 4 groupes de travail (ci-dessous des exemples de thèmes):

- a) Rayonnement: blueFACTORY, made in Fribourg/Freiburg, concept communication culture, soutenir la diffusion, Journée de la culture, etc.
- b) Accessibilité: médiation culturelle & scientifique, encourager la pratique culturelle et les projets participatifs, renforcer l'art dans l'espace public (Table n° 3, les Artistes en vitrines, mapping du territoire), renforcer les valeurs du bilinguisme, la culture dans les quartiers.
- c) OrganiCité: critères de subventionnement (nouveaux critères: prix abordables, bilinguisme, budget réservé à la médiation culturelle, boussole du développement durable pour l'évaluation, etc.), Agence immobilière culturelle, souplesse des structures, etc.
- d) Incitation aux institutions culturelles: fédération, prix abordables, franchir le seuil, encourager la pratique culturelle, billets last minute, projets vers les non-publics, renforcer les collaborations, etc.

L'Agglomération n'a pas encore donné de réponse à cette proposition considérée comme importante pour la Commission culturelle de la Ville de Fribourg, en particulier sous l'angle des critères de subventionnement. Non seulement parce que ceux-ci doivent être modifiés, repensés, en concertation, mais également parce que la Ville de Fribourg finance à hauteur d'environ 47% les projets soutenus par l'Agglomération (soit environ 1 million par année), et qu'à ce titre elle souhaite également participer à la mise en œuvre de CULTURE2030. En effet, la politique culturelle est développée en grande partie à travers les subventions, via leurs critères, qui sont de forts incitateurs.

En Ville de Fribourg, la dynamique culturelle est excellente. La Journée de la culture du 28 février 2018 sur le thème "Espace public, terrain de jeu culturel", a connu un vif succès. Le Service de la culture est en train de traiter les résultats, tels l'idée de créer une Régie immobilière culturelle qui

mette en valeur des locaux vides, idée déjà contenue dans la proposition n° 3 de CULTURE2030, *Améliorer l'offre de locaux de travail*. Toutefois, les missions de cette régie sont encore à définir. La Maison des Artistes, en train de se réaliser à Givisiez, représente l'une des propositions concrètes de politique culturelle; dès 2019, elle répondra pleinement aux besoins des acteurs culturels et des Communes qui mettent des locaux à disposition des associations à buts non lucratifs. Le 27 septembre prochain, une soirée de la culture réunira les représentants de toutes les associations culturelles au bénéfice d'une subvention annuelle de la Ville de Fribourg. L'occasion précisément de leur présenter le cadre de politique culturelle régionale, ainsi que la stratégie de la Ville de Fribourg d'ici à 2021, dont le contenu est disponible dans le Rapport de gestion 2017 de la Ville de Fribourg, pages 206-207 (Vision, Missions, Activités générales) et page 210 (Projets stratégiques).

Le postulat n° 34 est ainsi liquidé.